

## ANNONCES D'ERAMET : SEPARER LE BON GRAIN DE L'IVRAIE

Les récentes annonces d'ERAMET ont provoqué quelques remous dans la classe politique locale. Mais il faut être bien naïf, pour oublier que Patrick BUFFET est payé pour défendre l'intérêt de ses actionnaires. Loin des postures et autres réactions à l'emporte-pièce du RUMP et du Gouvernement, Calédonie ensemble a choisi d'examiner ces propositions avec calme et sang froid, à la lumière des jalons déjà posés dans ce dossier.

Patrick BUFFET a présenté publiquement jeudi 1<sup>er</sup> septembre, un ensemble de conditions qu'il juge nécessaires pour qu'ERAMET (56% du capital de la SLN) et la STCPI (société calédonienne détenant 34% du capital de la SLN) puissent renouveler, sur une longue durée, l'accord de partenariat arrivé à terme en septembre 2010.

A travers ses propositions, Patrick Buffet a saisi la STCPI et différentes autorités calédoniennes de plusieurs questions. Ses attentes renvoient pour l'essentiel à des sujets sur lesquels Calédonie Ensemble s'est déjà engagé publiquement. Certains constituent des points de divergence, d'autres des points de convergence.

### LES POINTS DE DIVERGENCE

#### 1°) La Nouvelle-Calédonie doit détenir 51% du capital de la SLN

Patrick BUFFET propose que la STCPI reste à 34% du capital de la SLN, sauf cas de prise de contrôle d'ERAMET par un groupe concurrent de la SLN. **Nous maintenons, quant à nous, que la Nouvelle-Calédonie doit, sans condition, devenir majoritaire.**

**Nous réclamons cette évolution progressive de 34 à 51%, depuis 2008.** L'assemblée de la province Sud l'a approuvé, de même que l'assemblée générale de la STCPI.

**Aujourd'hui, vouloir contrôler la SLN, à hauteur de 51%, reste un objectif légitime.** Ce n'est ni une utopie, ni l'expression d'une idéologie politique. Il s'agit simplement d'une ambition politique juste, fondée sur une analyse de bon sens, au service de l'intérêt général.

Trois raisons au moins militent pour nous puissions détenir 51% du capital de la SLN : La première, c'est l'Accord de Nouméa lui-même, qui impose que le pays contrôle ses outils économiques et industriels (ce qui est déjà le cas avec AIRCALIN, AIRCAL, ENERCAL, BCI et KNS). La deuxième, c'est que les accords passés en 1999 et 2000 avec la SLN et ERAMET le prévoient explicitement. La troisième, c'est que la famille DUVAL, principal actionnaire d'ERAMET, souhaite vendre ses parts.

Nicolas SARKOZY a déclaré : « *la France gardera de façon certaine le contrôle du capital d'ERAMET* ». Mais AREVA n'en détient que 26%. Il demeure donc nécessaire de mettre la SLN à l'abri d'un changement de priorités stratégiques d'ERAMET, en permettant à la STCPI de devenir majoritaire.

Au-delà de notre volonté politique, **l'évolution de la participation de la STCPI au capital SLN a été évoquée de manière positive, par Patrick BUFFET lui-même en 2008** (conférence de presse du 20 novembre 2008).

Ainsi, la STCPI pourrait **atteindre 40% du capital la SLN, par un échange d'actions ERAMET / SLN**, comme cela a déjà été fait en juillet 2007. Dans un deuxième temps, un **rachat des parts de NISSHIN STEEL** (10% du capital de la SLN) serait possible. La participation de la STCPI pourrait donc être portée à un peu moins de 50%, le reste étant détenu par ERAMET.

L'ultime étape, qui permettrait à la STCPI de franchir le cap des 50%, ne pourrait être engagée que si le contrôle majoritaire du groupe ERAMET venait à évoluer.

Ces chiffres pourraient être corrigés dans un sens favorable à la STCPI, si le procès engagé par Romain ZALESKI contre la famille DUVAL aboutissait à la revalorisation des titres ERAMET détenus par la STCPI (4,16 % du capital).

**En application des engagements pris en novembre 2008, Calédonie Ensemble propose donc que la participation de la SCTPI au capital de la SLN soit portée de 34 à 40%, lors du renouvellement du pacte d'actionnaires ERAMET-SLN-STCPI.**

### 2°) Le domaine minier de la SLN ne peut être gelé

Patrick BUFFET demande que la SLN conserve son patrimoine minier actuel. **Pour nous, ce gel irait à l'encontre de l'intérêt du pays.**

En avril 2010, lors du blocage des rouleaux de la mine « Pinpin », à Poya, nous avons proposé que la SMSP puisse reprendre certaines mines « orphelines » susceptibles de l'aider à fournir en minerai l'usine de Gwongyang en Corée. A cette occasion, nous avons également pris position sur la question du domaine minier de la SLN, en soulignant qu'un arrangement SLN - SMSP était souhaitable, afin de **valoriser une part inexploitée du patrimoine de la SLN.**

Cette position n'a pas changé. Rappelons d'ailleurs que le code minier pose clairement le principe d'une déchéance des titres miniers inexploités.

### 3°) L'électricité de Yaté doit bénéficier au pays

Patrick BUFFET demande le maintien d'un tarif « compétitif » pour l'achat de l'électricité du barrage de Yaté. **Pour nous, plus rien ne justifie aujourd'hui ce tarif excessivement favorable.**

Dans sa déclaration de politique générale du 31 août 2009, Philippe GOMES avait annoncé : *« Le gouvernement mènera la négociation nécessaire afin que la production d'hydroélectricité à bas prix de Yaté bénéficie désormais pleinement à la distribution publique, après 50 ans d'un usage quasi-exclusif au profit de la SLN ».*

Une expertise juridique et un audit financier ont ensuite préconisé de **revaloriser le tarif de vente à la SLN 2,2 à 13 F/kWh**, ce qui l'amènerait à un niveau proche du prix de revient moyen de l'électricité sur le réseau ENERCAL (environ 14 F par kWh).

C'est sur cette base, que nous avons demandé au conseil d'administration d'ENERCAL, en juillet 2010, d'engager les négociations avec la SLN. Ces négociations sont aujourd'hui en cours.

Cette revalorisation, que nous souhaitons voir aboutir, rapporterait **2,8 milliards de francs par an** à ENERCAL. Cette somme serait alors consacrée au rétablissement de l'équilibre des comptes, au **développement des projets d'énergies renouvelables** et à la **mise en place d'une tarification sociale de l'électricité**.

#### 4°) Le temps des avantages fiscaux est révolu

Patrick BUFFET demande un « *pacte de stabilité fiscale qui ne défavorise pas la SLN par rapport à ses concurrents* ». **Pour nous, la fiscalité métallurgique et minière doit contribuer d'avantage aux besoins du pays.**

Les avantages fiscaux accordés aux projets de Goro, KNS et SLN se justifiaient dans un contexte de cours relativement bas. Personne n'imaginait alors le maintien prolongé des cours du nickel au dessus de 8 dollars la livre (10 dollars actuellement).

**L'urgence n'est donc certainement pas d'accorder de nouveaux avantages fiscaux, mais de veiller à ce que les bénéficiaires des multinationales profitent plus aux Calédoniens.**

C'est pourquoi Calédonie Ensemble a proposé en 2009, la création d'une « **redevance d'extraction** », qui tient compte des cours du nickel.

Cette volonté a été réaffirmée dans la déclaration de politique générale du 31 août 2009 et une proposition chiffrée a été faite par Calédonie Ensemble, lors du débat d'orientation budgétaire au Congrès, en octobre 2010.

Rappelons qu'en 2008, la SLN a fait l'objet d'un contrôle fiscal, qui a démontré que les conventions commerciales et d'assistance techniques liant ERAMET à la SLN étaient anormalement désavantageuses pour la SLN. Il s'en est suivi un redressement fiscal très important, la modification de ces conventions et une compensation financière d'ERAMET au profit de la SLN, qui a conduit au final à un versement de 4,5 milliards de francs à la STCPI.

## LES POINTS DE CONVERGENCE

### 1°) L'attribution des gisements de Prony et creek Pernod à la SLN

Patrick BUFFET souhaite que la SLN se voit attribuer ces massifs, afin de développer une nouvelle usine hydrométallurgique dans le Sud, adossée à celle de Goro, qui pourrait traiter à la fois les latérites du Sud et les garniérites à faible teneur des massifs de Thio et Kouaoua.

**Pour Calédonie Ensemble, ce projet est capital afin d'assurer la pérennité de la SLN en Nouvelle-Calédonie.**

Les massifs de Prony-Ouest et de Creek Pernod sont libres de tout titre minier. Ils ont été explorés par le passé. Ils recèlent des quantités très importantes de latérites à des teneurs exploitables. **L'attribution de titres sur ces domaines ne doit donc pas se faire à titre gratuit**, comme c'est le cas pour les domaines où l'exploration se fait aux risques et profits de l'exploitant.

En 2008, après une procédure publique de mise en concurrence, nous avons attribué à la SLN les permis de recherche sur Prony-Ouest et Creek Pernod, en obtenant la création d'une **société de projet à 50/50 entre la province sud et la SLN**, prévoyant l'exploration aux frais de la SLN. Nous avons négocié la **valorisation du gisement à hauteur de 150 milliards CFP au profit de la collectivité**, assortie d'une clause de réactualisation périodique de la valeur du massif, en fonction de l'exploration et de l'exploitation.

Même si le tribunal administratif a annulé cette attribution, parce que la procédure de mise en concurrence utilisée en 2008 n'était pas permise par les textes de l'époque (elle serait régulière avec le code minier de mai 2009 et la SLN a fait appel de cette décision), nous restons favorables à une attribution de ces massifs à la SLN, dans les mêmes conditions.

## 2°) La construction d'une usine électrique au gaz sur le site de Doniambo

Patrick BUFFET confirme le choix d'une solution au gaz naturel, pour le remplacement de la centrale électrique de Doniambo.

**Cette technologie est pour nous absolument incontournable**, parce que l'usine au fioul actuelle est à la fois très couteuse en fonctionnement (combustible onéreux et rendements médiocres) et très polluante.

**La nouvelle usine, trop longtemps différée, constitue un projet essentiel pour le retour de la SLN à une meilleure compétitivité et pour l'insertion du site industriel de Doniambo dans son environnement urbain.** Rappelons que la province Sud avait décidé de limiter à septembre 2013 l'autorisation d'exploiter de l'usine électrique actuelle.

Compte tenu des avantages du gaz naturel par rapport au charbon (émissions de gaz à effet de serre deux fois moindres par kWh, quasi-absence d'émissions de dioxyde de soufre, diminution par quatre des émissions de poussières et par deux d'oxydes d'azote, possibilité de convertir au gaz d'autres besoins énergétiques...), nous sommes donc favorables à ce que l'Etat accorde la défiscalisation à cet investissement, ainsi qu'à l'éligibilité du projet au dispositif national des "crédits-carbone".

## 3°) La participation de la Nouvelle-Calédonie au capital des usines de Sandouville et de Weda Bay

Patrick BUFFET propose, sans en préciser les conditions, l'entrée de la SLN au capital de Weda Bay en Indonésie et l'entrée de la STCPI au capital de la raffinerie de Sandouville, qui traite les mattes de la SLN pour en faire des produits à forte valeur ajoutée.

Même si la Nouvelle-Calédonie devenait enfin actionnaire majoritaire de la SLN, son partenariat avec le groupe ERAMET doit être renforcé par ces prises de participations.

**L'usine de Sandouville est un client stratégique de la SLN et la participation de la STCPI dans son capital permettrait de garantir un partenariat dans la durée.** On a également vu avec le redressement fiscal de la SLN, l'importance des conventions avec cette usine. Pour Weda Bay, il s'agit de participer à la mise en œuvre de la stratégie d'ERAMET, dans le domaine de l'hydrométallurgie.

**Cette participation est essentielle pour nous permettre de participer au développement d'un nouveau procédé de traitement des latérites et d'être partenaires de tous les projets métallurgiques du groupe ERAMET.**

Au total, ces deux ouvertures, faites pour la première fois publiquement par ERAMET, constituent des avancées significatives pour permettre au pays une implication plus forte dans l'industrie métallurgique, au travers de son canal historique (Sandouville) comme de ses développements d'avenir (Weda Bay).

#### 4°) Un président calédonien à la tête de la SLN

Patrick BUFFET propose que l'actuel poste de PDG de la SLN soit dissocié entre un président de conseil d'administration nommé conjointement par ERAMET et la STCPI, et un directeur général, nommé par ERAMET.

Cette proposition correspond aux accords de 1999 qui prévoyaient de « *renforcer la personnalité propre de la SLN au sien du groupe ERAMET.* » Il est temps qu'elle prenne corps.

#### CONCLUSION

Les propositions de Patrick BUFFET ont provoqué de vives réactions. Mais le PDG d'ERAMET défend les intérêts de sa société. Il nous appartient quant à nous de défendre les intérêts du pays.

Le débat est ouvert. Les autorités calédoniennes doivent maintenant se positionner, en fonction de l'intérêt général.

A ce titre, la prorogation, pour une année supplémentaire, du pacte d'actionnaires SLN-STCPI, nous semble être une proposition de bon sens.